



20 20 Rapport d'activité

Sommaire



ENTENTE RÉGIONALE

PAGE 4

Une nouvelle présidence à la tête de Territoire d'énergie Pays de la Loire



FAITS MARQUANTS 2020

PAGE 5



PRÉSENTATION DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE

PAGES 6 - 7

Les missions

Les instances



RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

PAGES 8 - 9

Les travaux sur les réseaux

Les dissimulations de réseaux

Les renforcements de réseaux et les sécurisations d'ouvrage

Les extensions de réseaux



RÉSEAUX GAZ

PAGE 10

Schéma directeur Gaz



ÉNERGIES RENOUVELABLES

PAGES 11 - 14

La méthanisation

L'éolien

Le solaire photovoltaïque

Création de la SEM régionale



MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

PAGE 15

Le programme ACTEE CEDRE



MOBILITÉ DURABLE

PAGES 16 - 17

L'électromobilité

La mobilité biogaz



ÉCLAIRAGE PUBLIC

PAGES 18 - 19

Investissement

Maintenance

La mise en lumière des bâtiments

Le géo-référencement des réseaux



INNOVATIONS

PAGES 20 - 21

Le PCRS

La solution OPAIR



FINANCES DU SYNDICAT

PAGES 22 - 25

Les recettes de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Les recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement



CONCESSION

PAGES 26-28

Le patrimoine

Les usagers

La qualité de l'énergie



MOYENS

PAGE 29-31

Les moyens humains

La communication

Une équipe à votre service

Édito



RICHARD CHAMARET
Président de Territoire d'énergie Mayenne
Mandat 2020 - 2026

Comme chaque année, Territoire d'énergie Mayenne publie son rapport d'activité. Pour l'année 2020, ce rapport revêt un caractère tout à fait exceptionnel.

Tout d'abord, la crise sanitaire liée à la pandémie de la covid-19 a bouleversé notre quotidien et l'activité de notre syndicat. Malgré cette situation sans précédent, les équipes de Territoire d'énergie Mayenne sont restées mobilisées auprès des communes et communautés de communes mayennaises pour assurer la continuité de services et des projets inhérents à notre mission de service public.

Une année 2020 très particulière pour moi également puisque les délégués des collectivités de la Mayenne m'ont accordé toute leur confiance en m'élisant Président de Territoire d'énergie Mayenne le 21 septembre 2020. Je voudrais les remercier chaleureusement et tiens également à saluer Norbert Bouvet, mon prédécesseur, pour son œuvre et son plein engagement dans l'évolution de notre syndicat intercommunal d'énergie.

Pour ce nouveau mandat, Territoire d'énergie Mayenne veut poursuivre, plus que jamais, ses engagements dans la transition énergétique au service des collectivités mayennaises. Production d'énergies renouvelables, mobilité durable, schéma directeur du biogaz en Mayenne, adaptabilité des réseaux, etc... tant de sujets qui nous mobiliseront pour que notre territoire mayennais soit exemplaire et réponde au mieux aux exigences environnementales, au cœur de notre mission.

Pour se faire, nous poursuivrons et renforcerons également nos relations avec nos partenaires notamment avec l'Entente régionale Territoire d'énergie Pays de la Loire qui regroupe l'ensemble des syndicats d'énergie ligériens ainsi que le département de la Sarthe et la Région. Après une présidence exercée par le Sieml, j'ai l'honneur d'être le nouveau Président de cette instance régionale depuis le 1^{er} décembre 2020. Ainsi, nous travaillons aux engagements de l'Entente dans les grands projets de production d'énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie à l'échelle régionale, en concertation avec l'ensemble de nos partenaires.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activité 2020 et tiens à vous rappeler que notre équipe reste à vos côtés pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Chamaret', written in a cursive style.

Richard CHAMARET

ENTENTE RÉGIONALE

UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE À LA TÊTE DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE PAYS DE LA LOIRE

Créée en 2013 et structurée officiellement en 2015, l'entente régionale est composée des 4 syndicats d'énergie des Pays de la Loire à savoir le Siéml (49), le SyDEV (85), le Sydela (44) et Territoire d'énergie Mayenne (53), ainsi que le département de la Sarthe et la Région des Pays de la Loire. Les membres de l'entente travaillent de manière concertée pour mener des actions conjointes à l'échelle régionale en matière de transition énergétique, mobilité durable, maîtrise de l'énergie, électricité, gaz et éclairage public. Grâce à cette coordination régionale, Territoire d'énergie Pays de la Loire constitue un interlocuteur privilégié pour les différents acteurs locaux et nationaux concernés par les transitions territoriales et les perspectives énergétiques.

Passage de témoin entre le SIÉML et Territoire d'énergie Mayenne

L'entente régionale fonctionnant sur le principe d'une présidence tournante tous les 18 mois, le syndicat d'énergie du Maine-et-Loire a donc transmis le témoin à Territoire d'énergie Mayenne. Ainsi, Richard CHAMARET, président de Territoire d'énergie Mayenne, assure la présidence de l'Entente depuis le 1^{er} décembre 2020. Le secrétariat général est, quant à lui, animé par un binôme composé d'Alexandra Bordeau-Poisson, directrice générale des services, et de Bleuenn Guézou, animatrice de l'entente.



LANCEMENT DU SITE INTERNET DE L'ENTENTE

Dans le cadre de son changement de présidence, l'entente régionale a mis en ligne son tout nouveau site internet. Avec cette version interactive, Territoire d'énergie Pays de la Loire a la volonté de faciliter l'accès et la diffusion de l'information à tous, élus et usagers. L'occasion de retrouver en quelques « clics » toutes les informations sur le fonctionnement, les missions et les actualités de l'entente régionale !

www.territoire-energie-paysdelaloire.fr

BILAN 2020

Au cours de l'année 2020, l'Entente a réalisé les actions et projets suivants :

GOUVERNANCE DE L'ENTENTE

- Établissement d'une coopération renforcée avec la Région
- Renforcement de la gouvernance de l'Entente (méthodes, outils numériques, etc.)
- Travail avec la SEM Croissance Verte et signature du pacte d'associés et des statuts
- Actions de lobbying

MOBILITÉ

- Mise en place d'un groupement de commande IRVE
- Interopérabilité des bornes IRVE et tarification unifiée entre les Pays de la Loire et la Bretagne
- Réflexion sur l'hydrogène en lien avec la feuille de route régionale et réponse à des appels à projets.

CONCESSION/TRAVAUX

- Rédaction d'une convention avec Enedis sur les travaux de sécurisation des réseaux électriques (convention MEEEX)
- Mise en place d'un outil d'agrégation des données de concessions
- Gestion des surcoûts liés au Covid-19 dans le contexte du plan de relance

COMMUNICATION

- Création d'un site internet vitrine de Territoire d'énergie Pays de la Loire
- Préparation des outils d'accueil pour les nouveaux élus.es (élection de juin/septembre 2020)

MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

- Réponse commune à l'AMI ACTEE
- Travail d'intégration de l'Entente au sein de l'observatoire régional de la Transition énergétique (TEO)

F AITS MARQUANTS 2020

7 FÉVRIER

RÉUNION GÉNÉRALE ANNUELLE
DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE
6^{ÈME} ÉDITION



11 FÉVRIER

MISE EN SERVICE DE L'UNITÉ DE
MÉTHANISATION MÉTHAMAINE
(1^{ÈRE} INJECTION DANS LE RÉSEAU DE GAZ)



MAI

REPRISE PROGRESSIVE DES CHANTIERS
APRÈS 1^{ER} CONFINEMENT LIÉ À LA
PANDÉMIE COVID-19



11 SEPTEMBRE

INAUGURATION DE L'UNITÉ DE
MÉTHANISATION MÉTHAMAINE



17 SEPTEMBRE

COLLOQUE RÉGIONAL DES MOBILITÉS
DURABLES À CHÂTEAU-GONTIER



17-18-19 SEPTEMBRE

RALLYE RÉGIONAL DU PDL
ÉNERGIE TOUR 2020



21 SEPTEMBRE

ÉLECTIONS : RICHARD CHAMARET ÉLU
PRÉSIDENT DE TE53 ET INSTALLATION DU
NOUVEAU COMITÉ SYNDICAL



14 OCTOBRE

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE DE LA SEM
RÉGIONALE CROISSANCE VERTE





P RÉSENTATION DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE

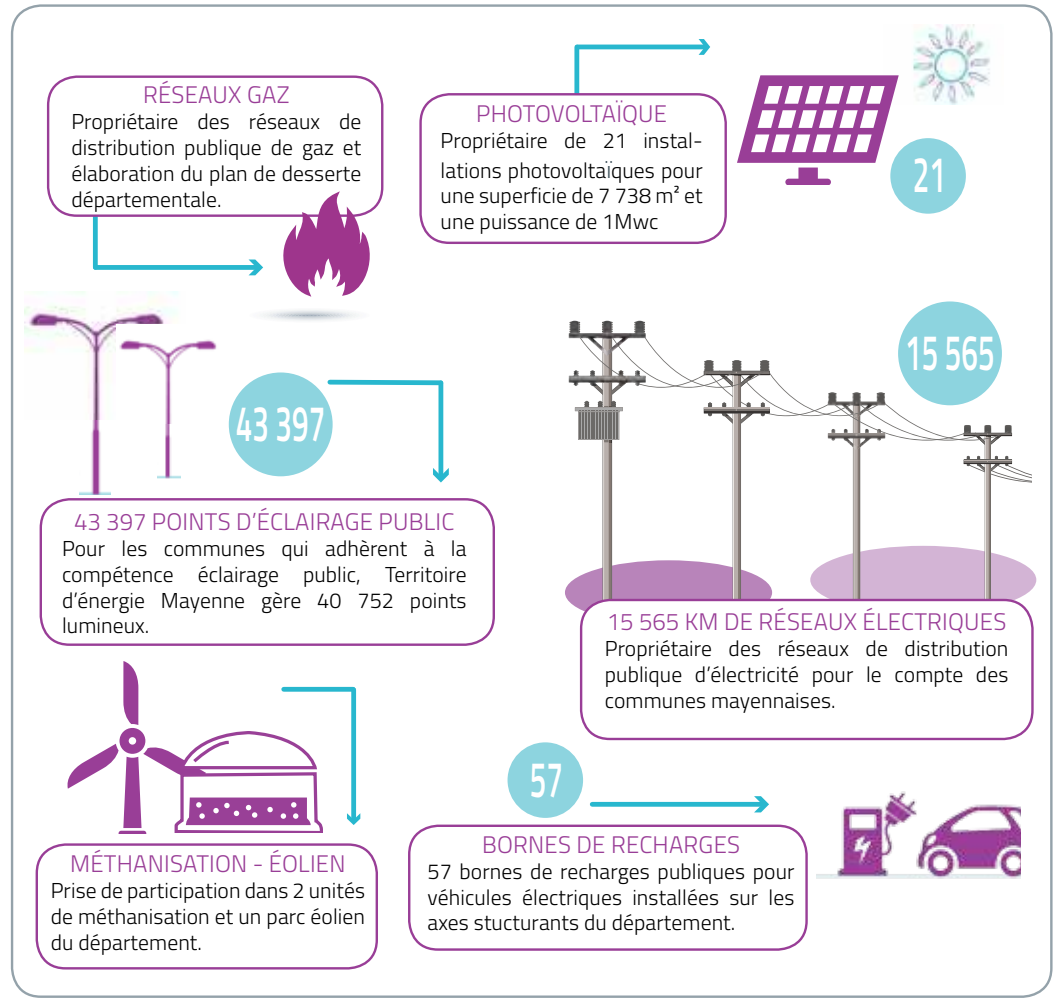
LES MISSIONS

Propriétaire des 15 000 km de réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz, Territoire d'énergie Mayenne réalise pour le compte des communes mayennaises, les travaux d'électrification : effacement, extension, renforcement et sécurisation d'ouvrages principalement en zones rurales.

Territoire d'énergie Mayenne exerce, conformément à ses statuts, des compétences optionnelles, pour le compte des communes, relatives à l'éclairage public, à l'installation de panneaux photovoltaïques, aux infrastructures de communications électroniques, au système d'information géographique, aux groupements d'achats d'énergie, aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques...

Le syndicat est aujourd'hui résolument tourné vers la transition énergétique qui devient son cœur de métier. Il soutient l'installation de panneaux photovoltaïques en favorisant la consommation sur place de l'électricité produite ; promouvoit la création d'unités de méthanisation et de parcs éolien en participant financièrement à des projets et accompagne depuis 2020 les collectivités dans la maîtrise de l'énergie des locaux dont elles sont propriétaires.

EN CHIFFRES



LES INSTANCES

Les communes

LES COLLÈGES D'ÉLUS

242 élus

Les 11 collèges d'élus

Institués par Territoire d'énergie Mayenne, les Collèges (en remplacement des CLE) sont organisés suivant la carte des intercommunalités de la Mayenne. Ils élisent en leur sein **les représentants appelés à siéger au comité syndical de Territoire d'énergie Mayenne.**

Collèges des communes à statut rural

- Meslay-Grez
- L'Ernée
- Pays de Château-Gontier
- Mont des Avaloirs
- Les Coëvrons
- Mayenne
- Bocage Mayennais
- Pays de Craon
- Laval Agglo Communauté

Collège des communes à statut urbain

- Collège des inter-communalités à fiscalité propre

Les élus

LE COMITÉ SYNDICAL



52 élus

Organe délibérant du syndicat départemental, il se réunit pour décider des grandes orientations de Territoire d'énergie Mayenne, identifier les besoins des communes en matière d'énergie et voter les budgets.

LE BUREAU SYNDICAL



13 élus

Élu par le comité syndical, le bureau est composé du/de la Président(e) et de 12 vice-présidents. Il prend les décisions par délégation du comité syndical.

LE/LA PRÉSIDENT(E)



1 Président(e)

Il/Elle est élu(e) par le comité syndical de Territoire d'énergie Mayenne et préside dans les domaines de compétences délégués par le comité syndical.

CHIFFRES 2020

1

Président

12

Vice-Présidents

39

délégués syndicaux

Le bureau

LÉS ELUS



Richard CHAMARET
Président



J. Paul COISNON
1^{er} Vice-Président



Arlette LEUTELIER
2^{ème} Vice-Présidente



David BESNEUX
3^{ème} Vice-Président



Marcel BARBE
4^{ème} Vice-Président



Jean-Paul GIBOIRE
5^{ème} Vice-Président



Christelle AUREGAN
6^{ème} Vice-Présidente



Jean-Marie MARIOTON
7^{ème} Vice-Président



Guillaume AGOSTINO
8^{ème} Vice-Président



Chantal CHOPLAIN
9^{ème} Vice-Présidente



Pierrick TRANCHEVENT
10^{ème} Vice-Président



Romain MAZURE
11^{ème} Vice-Président



Philippe PELLAU
12^{ème} Vice-Président

RÉSEAUX ÉLECTRIQUES



CHIFFRES 2020

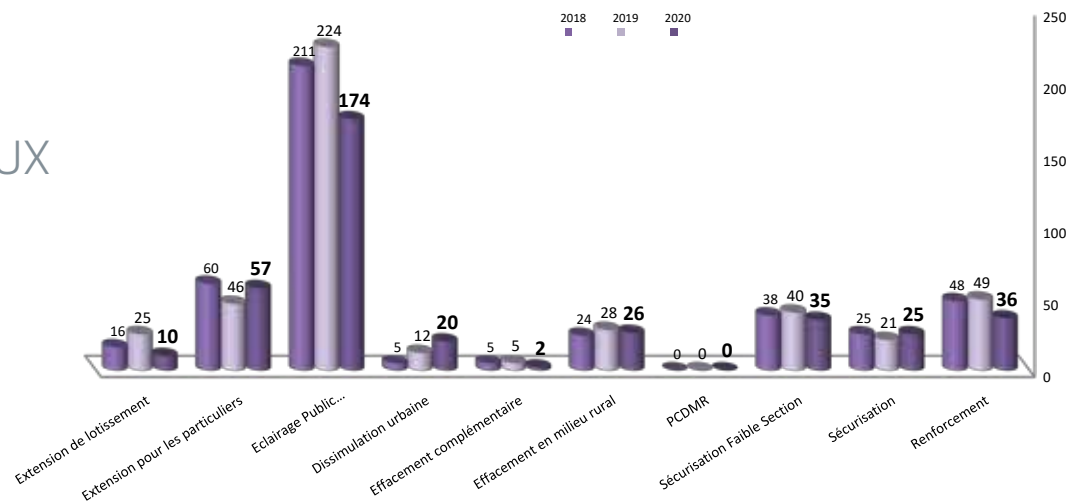
385
chantiers engagés

CHIFFRES 2020

48
opérations d'effacement
5 161 K€

EFFACEMENT DE RÉSEAUX :
opération consistant à enterrer les réseaux électriques ou à les poser en technique discrète sur la façade des bâtiments.

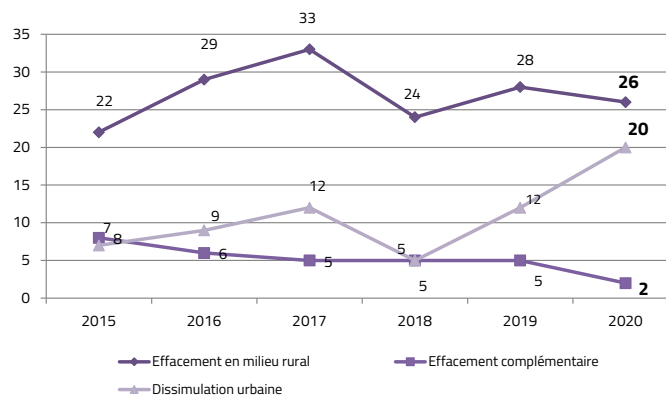
LES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX



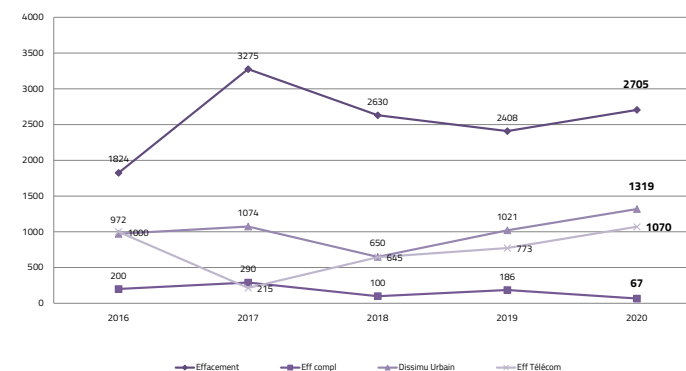
LES DISSIMULATIONS DE RÉSEAUX

Afin d'améliorer l'environnement esthétique de nos concitoyens, Territoire d'énergie Mayenne réalise, sur demande des communes, des travaux de dissimulation des lignes aériennes. Les réseaux électriques sont ainsi enterrés ou posés en façade des bâtiments. Ce programme comporte 3 types de travaux : les dissimulations urbaines, les effacements de réseaux et les effacements complémentaires.

SUIVI DU NOMBRE D'OPÉRATIONS D'EFFACEMENT



SUIVI DES INVESTISSEMENTS D'EFFACEMENT EN K€



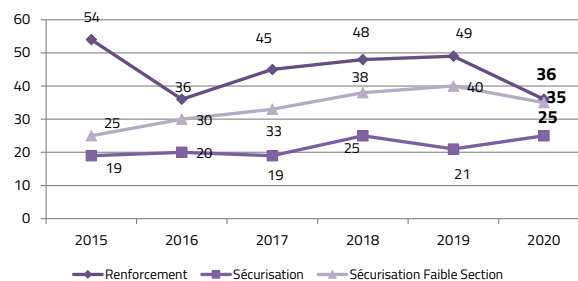
RENFORCEMENT DE RÉSEAUX :
modification des ouvrages existants
nécessitée par l'accroissement
de la demande d'électricité ou par
l'amélioration de la qualité de service.

SÉCURISATION D'OUVRAGE :
changement des fils nus sensibles
aux aléas climatiques.

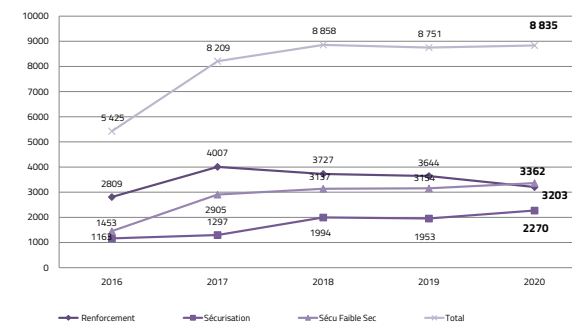
LES RENFORCEMENTS DE RÉSEAUX ET LES SÉCURISATIONS D'OUVRAGE

Lorsque la demande d'électricité s'accroît ou afin d'améliorer la qualité de service, il est nécessaire de modifier les ouvrages existants soit en installant de nouveaux postes de transformation soit en augmentant la capacité des câbles et réseaux en place. Il s'agit là des renforcements et des sécurisations d'ouvrages réalisés en zone rurale par Territoire d'énergie Mayenne.

SUIVI DU NOMBRE D'OPÉRATIONS
DE RENFORCEMENT & SÉCURISATION



SUIVI DES INVESTISSEMENTS
DE RENFORCEMENT & SÉCURISATION EN K€



CHIFFRES 2020

96

opérations

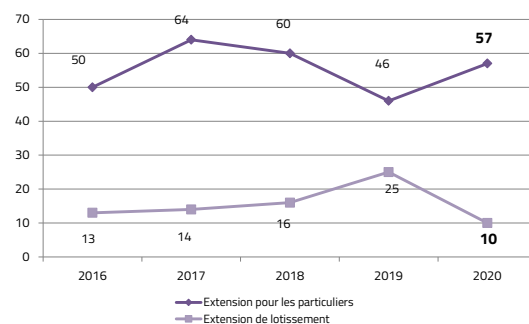
8 835 K€

EXTENSION DE RÉSEAUX :
toute canalisation nouvelle
nécessaire à l'alimentation d'un
consommateur final.
L'extension et le branchement sont
répertoriés comme des opérations
de raccordement.

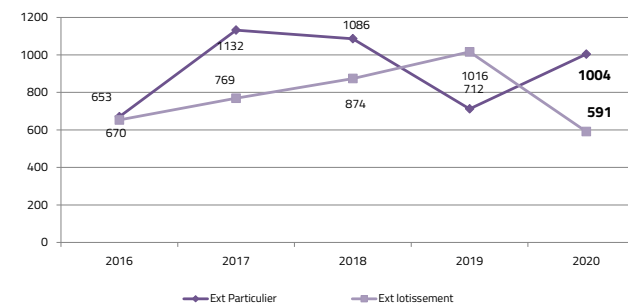
LES EXTENSIONS DE RÉSEAUX

Avant d'engager des travaux liés à l'extension du réseau, le chargé d'affaires de Territoire d'énergie Mayenne vérifie sur place que le raccordement au réseau de distribution est envisageable. Il donne son avis à la collectivité sur les conditions de faisabilité (technique et financière) avant que celle-ci ne délivre l'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, permis de construire). Une fois toutes ces conditions remplies, Territoire d'énergie Mayenne procède à l'amenée de la puissance et la desserte interne des futurs lotissements communaux.

SUIVI DU NOMBRE D'OPÉRATIONS D'EXTENSION



SUIVI DES INVESTISSEMENTS D'EXTENSION EN K€



CHIFFRES 2020

67

opérations

1 595 K€



RÉSEAUX GAZ

CHIFFRES 2020

924,21 km
de réseaux gaz

28 communes
desservies en gaz

991 GWh
acheminés

29
postes de détente

37 752
branchements

SCHÉMA DIRECTEUR GAZ : DES PROJETS AMBITIEUX POUR LA MAYENNE ...

Être le premier département autonome en gaz pour les consommations résidentielles à l'horizon 2030...

Territoire d'énergie Mayenne a mis en place une véritable planification énergétique au service d'un territoire en pleine mutation. Ainsi, le syndicat départemental a cartographié les zones susceptibles d'accueillir des unités de méthanisation au regard du réseau de gaz naturel existant. Il a identifié les zones qui devront faire l'objet de programmes de travaux qui pourront, entre autres, s'orienter vers des solutions novatrices de raccordement, comme le maillage, le rebours... pour valoriser au mieux le potentiel de méthanisation sur le département.


Grâce aux 30 projets de méthanisation en cours sur notre territoire, le département peut atteindre l'autonomie en gaz de ses consommations résidentielles en 2030 et une autonomie totale en 2050. Le département dispose d'un fort potentiel de production de gaz. Cependant, il est faiblement irrigué en réseau de gaz. Face à ce double constat d'une montée en puissance des unités de méthanisation par injection et un réseau gaz très peu maillé et disposant de faibles capacités d'accueil, Territoire d'énergie Mayenne voit l'opportunité d'atteindre 2 objectifs relevant de ses compétences :

- Développer le réseau gaz dans les zones non raccordées actuellement mais disposant d'une consommation actuelle non négligeable
- Favoriser par la présence d'un réseau gaz l'aboutissement des projets de méthanisation aux alentours.

Un investissement public local de 15 millions d'euros dans les 5 ou 10 ans est nécessaire et permettra :

- La création de plus de 200 kms de réseau gaz
- La concrétisation de plus des 2/3 des 38 projets de méthanisation, des rebours ou maillages, des réseaux biométhane et des nouvelles DSP gaz.
- Le développement des usages à l'échelle du département. Des projets de méthanisation comme ceux engagés à Mayenne Communauté permettront d'alimenter la station d'avitaillement Bio-GNV qui sera implantée à Aron. Les unités de biogaz implantées sur le secteur des Coëvrons permettront l'émergence d'une économie circulaire en lien avec l'industrie agroalimentaire.

En 2050, sur la base du Schéma Directeur Départemental Gaz et de cette approche financière, la Mayenne sera le premier département de France autonome en gaz local et renouvelable.



Territoire d'énergie Mayenne élabore la planification du déploiement du réseau et reste le garant du maintien de la qualité de service dans les communes déjà desservies. Ainsi, le syndicat assure le contrôle de la concession en lieu et place des communes qui lui ont transféré la compétence.



ÉNERGIES RENOUVELABLES

LA MÉTHANISATION

La méthanisation agricole connaît un fort développement dans le département. On compte à fin 2019,

- 12 unités de méthanisation en fonctionnement dans le département (11 en cogénération et 1 en injection).
- 30 projets en développement (5 en cogénération et 25 en injection).

Pour aboutir, les projets en injection doivent, répondre entre autres à 2 prérequis techniques :

- un réseau gaz naturel proche pour limiter les coûts de raccordement qui peuvent être dans certaines situations rédhibitoires et provoquer la fin du projet,
- un réseau de gaz naturel dont les caractéristiques techniques (diamètre, débit, consommations existantes...) sont susceptibles d'accueillir la production locale de méthane. Les projets de valorisation du biogaz en injection dans les réseaux de gaz sont une priorité pour Territoire d'énergie Mayenne, compte tenu des atouts qu'ils représentent en matière d'attractivité territoriale.

CHIFFRES 2020

2

unités de méthanisation

Dimension agricole et territoriale :

Pour favoriser le développement des unités de méthanisation en Mayenne, Territoire d'énergie Mayenne apporte son soutien aux projets de méthanisation de taille moyenne ayant la double dimension agricole et territoriale, d'où sa contribution technique, administrative et financière à l'installation de Méthamaine.



2020 : L'ANNÉE MÉTHAMAINE !

■ **11 février 2020 la mise en service** : l'unité de méthanisation agricole Méthamaine, située à Meslay-du-Maine, injecte les premiers mètres cubes de « gaz vert » dans le réseau gaz naturel de la ville exploité par GRDF, en présence de Frédéric MARTIN, Directeur Général Adjoint de GRDF. Ce projet de valorisation du biogaz en biométhane injecté directement dans le réseau gaz de la commune, a nécessité 7 ans de travail et de développement d'une solution innovante, portée par 11 exploitations agricoles et une SARL spécialisée dans la collecte de fumier de cheval.

La production annuelle vise 10 Gwh de biogaz et injectera 115 Nm³ de biométhane par heure, soit l'équivalent de 50% de la consommation en gaz de la ville de Meslay-du-Maine en hiver et 100% en été.

■ **11 septembre 2020 l'inauguration officielle** : l'unité de méthanisation agricole Méthamaine, située à Meslay-du-Maine, est officiellement inaugurée. Ce projet multi-partenarial donne naissance à la première unité de méthanisation en injection de biométhane dans le département. Le coût d'investissement représente 5,5 M€ et est porté par la SAS Méthamaine qui regroupe les 12 apporteurs de biomasse avec 55% des parts, ENGIE avec 35% et Territoire d'énergie Mayenne avec 10%.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'ÉOLIEN

LE PARC ÉOLIEN CITOYEN DE ST-HILAIRE-DU-MAINE PREND SON ENVOL

En juillet 2020, alors que le parc éolien de Saint-Hilaire-du-Maine est en construction, l'association mayennaise Vents Citoyens acquiert un quart des parts de celui-ci. Cette cession concrétise un travail commun en faveur de l'énergie éolienne sur le territoire.

Créée en 2014, l'association Vents Citoyens a décidé de se rapprocher de la société Abo Wind, propriétaire du parc éolien de Saint-Hilaire-du-Maine, pour exprimer son souhait de participer au financement, afin de contribuer localement au développement de la transition énergétique.

La SAS Vents Citoyens SHDM créée par l'association représente donc désormais un quart du capital social du parc éolien. Parmi les actionnaires soucieux de développer une énergie solidaire et citoyenne et qui ont apporté leur soutien à ce projet entièrement tourné vers la transition énergétique :

- Territoire d'énergie Mayenne qui a décidé de prendre part à hauteur

d'un tiers du capital de la SAS Vents Citoyens SHDM soit 330 000 €,

- 55 investisseurs individuels,
- 23 Clubs d'Investissement dans les Énergies Renouvelables Citoyennes (CIERC) représentant eux-mêmes 285 citoyens, «Énergie partagée Investissement»,
- les communes de Saint Hilaire du Maine, de La Baconnière et la communauté de communes de l'Ernée.

Le fournisseur d'électricité coopératif Enercoop rachètera l'électricité produite par le parc éolien, soit environ **28,5 millions de KWh d'électricité par an**, correspondant à la moitié de la consommation électrique du secteur résidentiel du territoire de la communauté de communes de l'Ernée, comptant près de 21 000 habitants.

CHIFFRES 2020

1

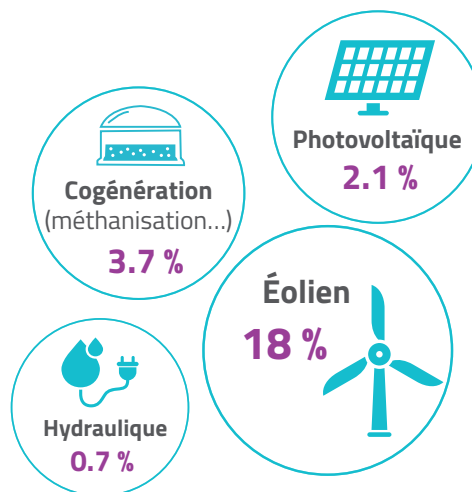
parc éolien

4 éoliennes 11,4 MW

Le parc éolien citoyen :

La production annuelle est estimée à 28 500 MWh soit 50% de la consommation électrique résidentielle du Pays de l'Ernée qui compte 21 000 habitants. Le chantier a débuté à l'été 2020 pour une mise en service en 2021.

RÉPARTITION DES PRODUCTIONS D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLES



24,5 %

DE L'ÉLECTRICITÉ CONSOMMÉE EN MAYENNE EST PRODUITE LOCALEMENT PAR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Consommation électrique départementale : 2 083 802 MWh

Production d'électricité renouvelable départementale : 509 897 MWh

* Chiffres ENEDIS 2020



ÉNERGIES RENOUVELABLES



CHIFFRES 2020

21

installations photovoltaïques

7 738

m² de superficie

1,1

MWc de puissance



LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PROJETS

6 études de faisabilité ont été réalisées, avec l'aide financière et/ou méthodologiques de Territoire d'énergie Mayenne, sur les sites suivants : le pôle socio-culturel de Marcillé-la-Ville, la salle polyvalente et de futurs hangars à Saint-Georges-Buttavent (qui poursuit par une étude d'autoconsommation collective), l'école et la salle des fêtes de Saint-Aignan-de-Couptrain, la salle de loisirs de Montigné-le-Brillant et les futurs vestiaires et club lounge de Cossé-le-Vivien.

Territoire d'énergie Mayenne est également sollicité pour :

- l'accompagnement à la réflexion autour de projets d'autoconsommation collective comme sur le bâtiment du Palindrome à Laval pour une puissance de 235 kWc,
- des projets d'installations photovoltaïques au sol inférieur à 250 kWc (soit environ 5 000m²).

EXPLOITATION PHOTOVOLTAÏQUE

Territoire d'énergie Mayenne est à la recherche permanente d'optimisation et d'amélioration de l'exploitation des sites photovoltaïques. L'utilisation de l'outil EPICES, plateforme web de supervision et de gestion d'installations d'énergies renouvelables permet notamment un suivi précis de la production et la détections des défauts potentiels de ses 20 installations. L'inspection des toitures photovoltaïques via des drones à caméra thermique est également pratiquée afin de déceler, sur l'ensemble des panneaux, les éventuels défauts type points chauds, fissures pouvant apparaître dans le temps.



CHIFFRES 2020

8,5%

du capital de la SEM
régionale détenu par les
syndicats d'énergie ligériens

CRÉATION DE LA SEM RÉGIONALE

La Société régionale d'Économie Mixte Croissance Verte a pour objectif d'investir dans les grands projets de production d'énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie à l'échelle régionale.

En octobre 2020, a eu lieu la signature des statuts du pacte d'actionnaires représentant la SEM Croissance Verte, en présence du Conseil Régional des Pays de la Loire, du Collège des Syndicats d'énergie, du Collège des Conseils départementaux, du Collège des EPCI et des banques. Cette journée fut l'occasion d'élire les représentants de la SEM : Maurice PERRION en tant que Président, Laurent GERAULT en tant que Vice-Président, Dominique MARIANI en tant que Directeur Général ainsi que Richard CHAMARET en tant que Président de l'Assemblée spéciale.

En réponse à l'objectif de la loi TECV (Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte), la SEM Croissance Verte s'oriente vers 3 axes d'action :

- L'ingénierie territoriale
- L'efficacité énergétique
- Le fonds d'investissement des projets de croissance verte

L'actionariat de la SEM est détenu à 50% par la Région Pays de la Loire, 28,5 % par les Banques, 11% par les Conseils départementaux, 8,5 % par les Syndicats d'énergie et 2% par les EPCI, pour un total de 10 millions d'euros. La filiale SAS, dont la SEM Croissance Verte est l'actionnaire principal à 70%, a été créée pour accompagner les projets d'énergie renouvelables d'envergure régionale.



**croissance
verte**



M AÎTRISE DE L'ÉNERGIE

LE PROGRAMME ACTEE CEDRE

Début 2020, Territoire d'énergie Mayenne est lauréat du programme ACTEE CEDRE (piloté par la FNCCR) avec les membres de l'entente Pays de la Loire pour une période de deux ans. C'est avec ce programme qu'est née une nouvelle activité au syndicat dédiée à la **rénovation énergétique des bâtiments publics**, en juillet 2020 avec l'arrivée d'un économiste de flux recruté à cet effet.

Ce programme, basé sur la mutualisation des moyens entre les syndicats d'énergie des Pays de la Loire se divise en 3 actions principales :

1- Développer la connaissance énergétique du parc bâtiments publics à une échelle départementale.

En 2020, le syndicat se dote d'un outil de suivi des consommations énergétiques, en lien avec l'activité groupement d'achat d'énergie (DEEPKY). L'agrégation des données de consommation couplée aux données patrimoniales recueillies par les conseillers en énergie des EPCI partagé permet de :

- faciliter l'accès automatique aux données de consommation,
- faciliter le travail des CEP dans l'analyse et les préconisations,
- disposer d'une vision plus fine des consommations énergétiques dans les bâtiments publics,
- faciliter le suivi dans le temps des données liées à l'énergie dans les bâtiments.

2 - Accompagner et animer des démarches Maîtrise de l'Énergie auprès des EPCI, en appui des Conseillers en Énergie Partagé

Cet outil numérique DEEPKY, commun aux syndicats d'énergie en Pays de la Loire, a été développé et mis à disposition des CEP des EPCI pour permettre l'agrégation de données à l'échelle départementale. Sur la base de ces données, la recherche et l'obtention de financement pour le compte des communes, principales bénéficiaires, sera d'autant plus facilitée avec les instances régionales voire nationales pour représenter les besoins et projets mayennais.

Pour contribuer à une meilleure connaissance du patrimoine existant, ce programme ACTEE CEDRE a permis le co-financement d'audits énergétiques pour les communes (50% du coût des audits). Plusieurs communes ont ainsi bénéficié de ces outils et accompagnements au cours de l'année 2020.

3 - Développer des outils et faciliter les financements des opérations de rénovation énergétique

Un poste d'ingénieur financier mutualisé à l'échelle de l'Entente permet de disposer d'une personne ressources visant :

- le recensement de l'intégralité des aides disponibles pour les projets de rénovations énergétiques,
- l'harmonisation des procédures entre les établissements de financement.

De plus, cette meilleure visibilité sur les projets de communes via l'outil de suivi doit permettre, le cas échéant, de réfléchir à des actions de mutualisation tels que la mise en place de groupement de commandes afin de permettre d'aboutir à des économies d'échelles pour le bénéfice des communes concernées.

CHIFFRES 2020

26

communes sous convention

1

EPCI sous convention

73

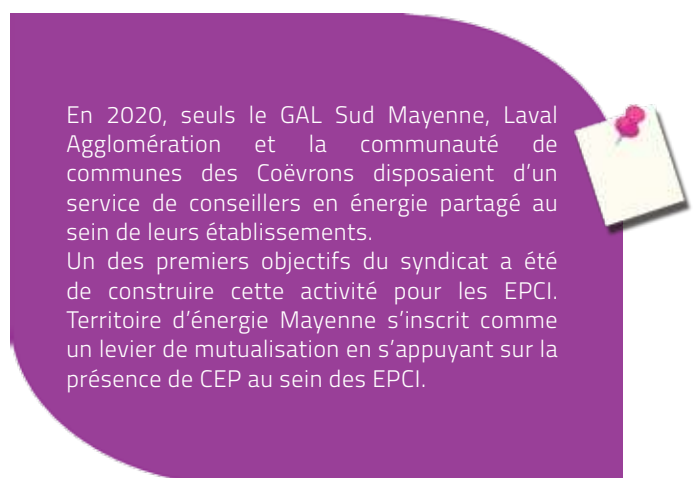
dossiers de rénovation énergétique

17

audits énergétiques en cours

2

appels à projets organisés



En 2020, seuls le GAL Sud Mayenne, Laval Agglomération et la communauté de communes des Coëvrons disposaient d'un service de conseillers en énergie partagé au sein de leurs établissements.

Un des premiers objectifs du syndicat a été de construire cette activité pour les EPCI. Territoire d'énergie Mayenne s'inscrit comme un levier de mutualisation en s'appuyant sur la présence de CEP au sein des EPCI.



MOBILITÉ DURABLE

L'ÉLECTROMOBILITÉ

EN 2020,

Les syndicats d'énergies de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, et Vendée se sont regroupés pour lancer un marché global de performance. Spie CityNetworks a été ainsi retenue en fin d'année 2020 pour assurer l'exploitation, la maintenance et l'implantation de nouvelles bornes pour une durée de deux ans renouvelables.

CHIFFRES 2020

50

Bornes de recharge normale

7

Bornes de recharge rapide

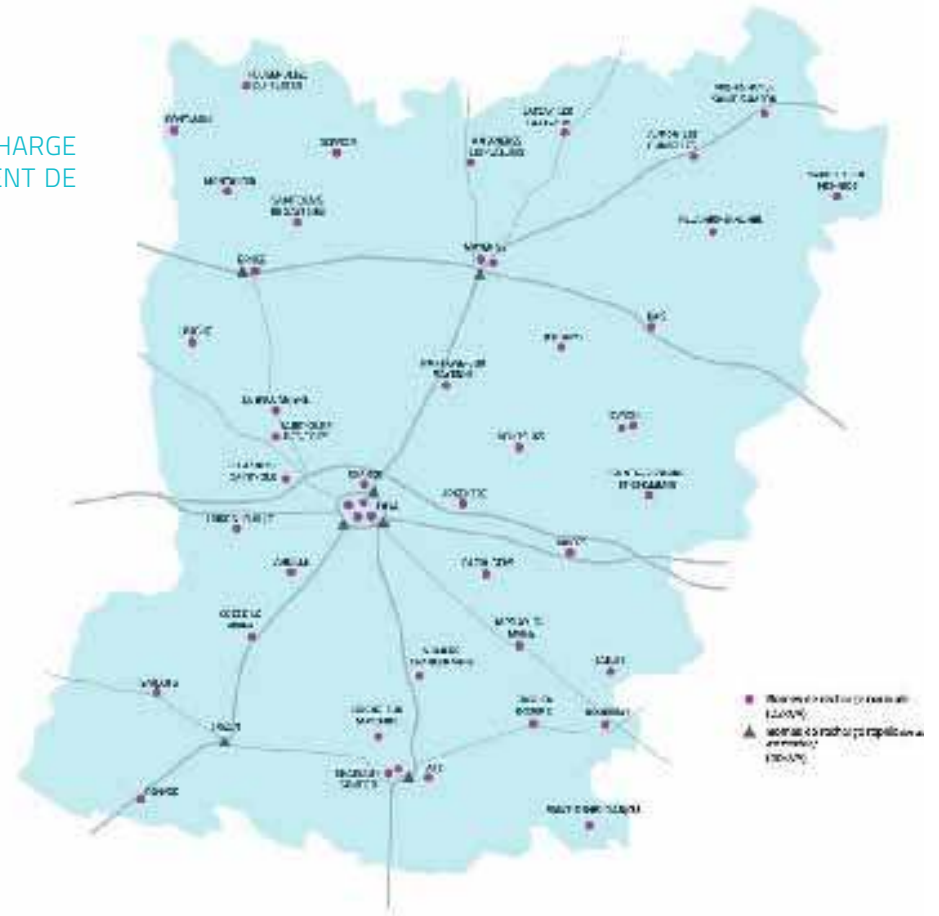
345

recharges / mois

146

abonnés

DÉPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE NORMALE ET RAPIDE SUR LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE



MOBILITÉ DURABLE



CHIFFRES 2020

2

projets de stations BIO/GNV

LA MOBILITÉ BIOGAZ

Territoire d'énergie Mayenne accompagne le développement de l'injection de biométhane issu de la méthanisation agricole et des usages gaz associés, notamment en matière de mobilité durable, en particulier le BioGNV.

En 2020, le projet de deux stations publiques GNV/BioGNV (Gaz Naturel Véhicule) sur les territoires de Mayenne communauté et Laval agglomération se poursuit.

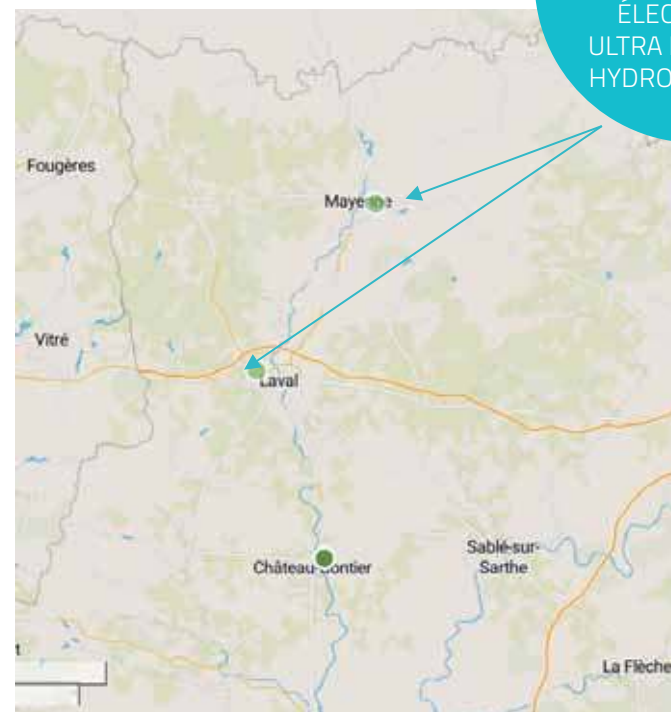
Ces deux stations fourniront aussi bien du GNV que du BioGNV, un carburant produit localement à partir de bio-déchets. Ouvertes 24h/24 et 7j/7, elles proposeront du GNV/BioGNV sous forme compressée (GNC) - remplissage rapide - pour tout type de véhicules, avec un paiement par carte bancaire, carte DKV, Romac Fuels, ou badge opérateur. L'ouverture des stations est prévue fin 2021.

(BIO)GNV : UNE ATTENTE DE PLUS EN PLUS FORTE DES TRANSPORTEURS DES PAYS DE LA LOIRE

Après plusieurs études, Territoire d'Énergie Mayenne a pu constater le fort potentiel de véhicules susceptibles de s'avitailer en GNV et BioGNV sur le département d'ici quelques années.

Les transporteurs et les collectivités locales misent de plus en plus sur le bioGNV, un carburant rentable économiquement, écologique et mature pour remplacer le diesel dans le transport. C'est une solution d'avenir qui contribue à réduire la pollution due aux particules fines et qui répond à l'urgence globale de réchauffement climatique.

APPROCHE MULTI
ÉNERGIES AVEC
STATIONS : BIO
GNV – BORNES
ÉLECTRIQUES
ULTRA RAPIDES ET
HYDROGÈNE VERT





ÉCLAIRAGE PUBLIC

Chaque année, pour le compte des communes ayant transféré la compétence éclairage public, Territoire d'énergie Mayenne effectue des travaux de renouvellement, d'illumination ou de maintenance. Ainsi, sur la base des prescriptions des communes, le syndicat départemental est chargé des études, de la réalisation des travaux d'éclairage public et participe à leur financement.

INVESTISSEMENT

Territoire d'énergie Mayenne gère le suivi technique et administratif des travaux neufs. Dans ce cadre, un accompagnement financier est proposé par le syndicat à hauteur de 25%. Il se charge également de la récupération du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA). Territoire d'énergie Mayenne se charge de collecter et valoriser les CEE.

MAINTENANCE

Territoire d'énergie Mayenne assure l'ensemble des prestations de maintenance, les dépannages et la fourniture nécessaire lors des interventions.

CHIFFRES 2020

234

communes adhérentes à la compétence Investissement

223

communes adhérentes à la compétence Maintenance

43 397

points lumineux gérés par Territoire d'énergie Mayenne

1 040

demandes d'intervention du syndicat liées au contrat de maintenance

1 758

armoires éclairage public

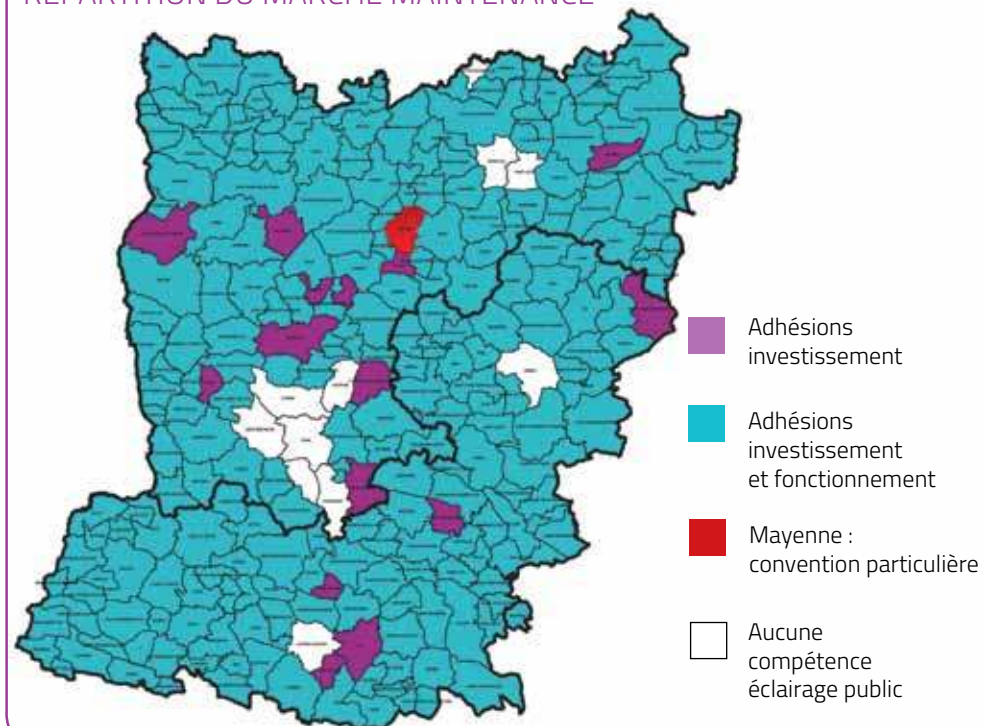
SMARTGEO UN LOGICIEL À VOTRE SERVICE

Depuis 2009, le syndicat met à disposition de ses adhérents (compétence maintenance), un logiciel spécifique permettant de consulter le patrimoine éclairage public et d'effectuer les demandes de dépannage :

<http://ep.territoire-energie53.fr/>



RÉPARTITION DU MARCHÉ MAINTENANCE





LA MISE EN LUMIÈRE DES BÂTIMENTS

De plus en plus de communes sollicitent les services de Territoire d'énergie Mayenne pour la mise en valeur de leur patrimoine par l'éclairage. Aussi, en tant que maître d'ouvrage des travaux d'éclairage public, Territoire d'énergie Mayenne les accompagne dans la réalisation des études, le suivi du chantier et participe au financement des opérations.

Emergent ainsi des projets innovants de mise en lumière dynamique sur les façades des mairies ou des églises ; une véritable technologie en matière d'animation et de mise en valeur d'un édifice public par la lumière.

Ainsi, Territoire d'énergie Mayenne, qui a acquis une expérience dans ce domaine, propose aux communes des systèmes de mise en lumière qui permettent de programmer des changements de couleurs et de paramétrer de multiples scénarios d'éclairage tout au long de l'année. Cela contribue aussi à la redynamisation du patrimoine communal.

LE GÉORÉFÉRENCIEMENT DES RÉSEAUX

Depuis 2013, le syndicat départemental propose à l'ensemble de ses adhérents (compétence maintenance), de géo-référencer leurs réseaux d'éclairage public mais aussi de répondre aux DT et DICT.

Ainsi, Territoire d'énergie Mayenne se charge de répondre à leur place aux obligations réglementaires en enregistrant l'ensemble de leurs réseaux d'éclairage public sur une plate-forme spécifique (Inéris). Il répond parallèlement aux DT (déclaration de travaux) et DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux) pour le compte de la commune. Dans la mesure où la commune confie cette mission à Territoire d'énergie Mayenne, les charges occasionnées sont répercutées pour partie. Le forfait annuel s'élève à 0.20 € par mètre linéaire de réseau souterrain d'éclairage public.

En 2020, le géoréférencement a été interrompu par les 2 périodes de confinement liées à la pandémie de la Covid-19. Il n'y a donc pas eu d'opérations de détection des réseaux de mars à mai et d'octobre à novembre 2020.

Entre temps, le géoréférencement s'est poursuivi pour les communes rurales déjà adhérentes et 8 communes rurales ont fait l'objet d'une détection de réseau en 2020 : La Roche-Neuville (St-Sulpice), Voutré, Sainte-Suzanne - Chammas, Montsûrs, Évron, Andouillé et Laval (SLT - Feux Tricolore).

CHIFFRES 2020

181

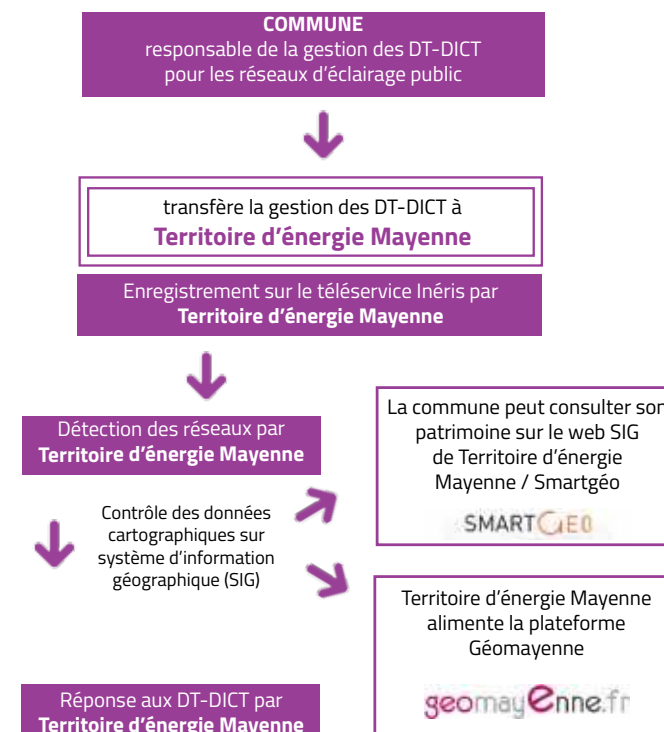
adhésions à la compétence DT/DICT

986 Km

de réseaux d'éclairage public détectés

5 370

DT/DICT traités





INNOVATIONS

LE PCRS (PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ)

AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS EN MAYENNE GRÂCE AU PCRS

Pourquoi mettre en place le PCRS ?

En complément des obligations réglementaires sur le géoréférencement des réseaux, la réforme anti-endommagement des réseaux parue en 2012 impose la mise en place d'un fond de plan précis et commun à l'ensemble des gestionnaires de réseaux en réponse aux DT/DICT (Déclaration de Travaux/ Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux).

Ce nouveau fond de plan mutualisé, appelé Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) sera obligatoire pour l'ensemble des gestionnaires de réseaux sensibles et non sensibles de l'ensemble du territoire en 2026. L'objectif du PCRS est de disposer d'un référentiel commun pour y positionner avec précision l'ensemble des réseaux. Ce qui aura pour effet d'améliorer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire en limitant les risques d'accidents et d'endommagement des réseaux.

Un outil complémentaire au SIG

Le PCRS, de part sa structure, peut donner la possibilité aux SIG existants de modéliser l'ensemble du domaine public et ainsi mieux gérer le patrimoine des collectivités (réseaux, voirie, signalisation, espace vert, bâtiment). Le PCRS permettra un élargissement des usages : gestion des réseaux, de la voirie, de l'urbanisme, modélisation des risques d'inondations...

Le rôle de Territoire d'énergie Mayenne

Territoire d'énergie Mayenne a pour objectif de mutualiser la production et la mise à jour de ce nouveau référentiel entre acteurs publics et privés qui partagent la nécessité d'un fond de plan et les mêmes objectifs de précision sur la gestion de leurs données. Autorité locale compétente au niveau départemental, Territoire d'énergie Mayenne porte le PCRS avec le soutien du Conseil départemental de la Mayenne, au service des collectivités mayennaises, avec les gestionnaires de réseaux.

Point d'étapes :

- Territoire d'énergie Mayenne, autorité locale compétente, a proposé un partenariat sur 6 années ;
- Les 9 EPCI et le Conseil départemental ont validé par voie de délibération le partenariat visant à déployer le PCRS sur le département de la Mayenne ;
- Des conventions seront signées en ce sens en 2021 ainsi qu'avec les gestionnaires de réseaux GRDF et Enedis (Primagaz et Orange n'ayant pas répondu favorablement et GRT acceptant un partenariat sur les expérimentations à venir) ;
- Sur les 3 étapes du PCRS : en 2021, le marché étant attribué pour la phase 1, le passage des avions étant prévu pour la fin du premier semestre 2021, les premières données seront mises à disposition début 2022 ;
- Pour rappel, le projet est également financé par voie de subvention du FEDER et de la Région, GEOPAL.

PARTAGE DE DONNÉES ENTRE ENEDIS ET TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE

En juillet 2020, Enedis et Territoire d'énergie Mayenne signent une convention de partage de données visant à enrichir les données cartographiques transmises par Enedis annuellement. L'objectif est d'optimiser et de renforcer la sécurité des entreprises de travaux publics grâce à une cartographie numérique précise des différents réseaux de distribution d'électricité.



CHIFFRES 2020

243

communes adhérentes à la compétence Investissement

229

communes adhérentes à la compétence Maintenance

43 977

points lumineux gérés par Territoire d'énergie Mayenne

1 001

demandes d'intervention du syndicat liées au contrat de maintenance



En juin 2020, Ingrid BRUGIONI rejoint l'équipe du syndicat en qualité de cheffe de projet PCRS. En tant que pilote du projet, elle assure notamment la définition de la gouvernance et la mise en œuvre de cette cartographie, l'élaboration du PCRS initial ainsi que la représentation institutionnelle et le partenariat avec les acteurs du territoire. Elle encadre les autres obligations réglementaires induites par la réforme anti-endommagement des réseaux (géoréférencement des réseaux et réponses aux DT- DICT). Elle est chargée par ailleurs de la veille technologique sur les outils (matériels et logiciels) en lien avec l'activité.

LA SOLUTION OPAIR (OBSERVATION POUR LA PROTECTION DES AGENTS INTERVENANTS ET DES RÉSEAUX)

Le PCRS en Mayenne permettra d'améliorer la sécurité des travaux, de mieux gérer les réseaux, le domaine public et les risques, et également de promouvoir sur la base d'un socle de type « cadastre 3D » les territoires intelligents, via des projets innovants tels que :


les plans projet, le dispositif se recalc dans l'environnement et affiche des hologrammes permettant de représenter les réseaux enterrés ou à construire. Ce dispositif innovant permet de gagner du temps (et donc de l'argent) sur le repérage des réseaux.

> **OPAIR** : utiliser la réalité augmentée pour protéger les interventions sur les chantiers, avec un recalage des scènes sur le PCRS. À partir du géoréférencement des objets constitutifs de l'environnement effectué dans le cadre du PCRS (relevé des plaques d'égouts, angle de bordure de trottoirs, signalisation...) et des données des réseaux stocké dans le SIG ou sur





SOLUTION OPAIR


Pour voir l'invisible




La solution permet la visualisation en réalité augmentée des réseaux enterrés et leurs attributs avec la précision obligatoire. L'objectif est de mieux préparer les travaux et assurer toujours plus d'efficacité et de sécurité pour les intervenants.




Acquisition Cyclomédia du fond de plan dans le cadre du PCRS




Modélisation de l'environnement



Détection et géoréférencement des réseaux enterrés



SIG cartographie des réseaux



Lunette réalité augmentée Microsoft HoloLens 2

OPAIR : Observation pour la Protection des Agents Intervenants et des Réseaux

FINANCES DU SYNDICAT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE)

Prélevée directement sur la facture d'électricité de l'utilisateur, cette taxe est calculée selon la consommation d'électricité par les usagers pour une puissance souscrite inférieure ou égale à 250 kVA. Le montant de cette taxe est obtenu en appliquant au tarif un coefficient multiplicateur unique. Le coefficient multiplicateur doit être voté par l'assemblée délibérante de la collectivité avant le 1^{er} octobre de chaque année pour une prise d'effet au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Les communes à régime urbain perçoivent directement le produit de cette taxe. Pour les communes relevant du régime rural, la taxe est perçue intégralement par le syndicat et contribue au financement partiel des travaux d'électrification de celles-ci.

CHIFFRES 2020

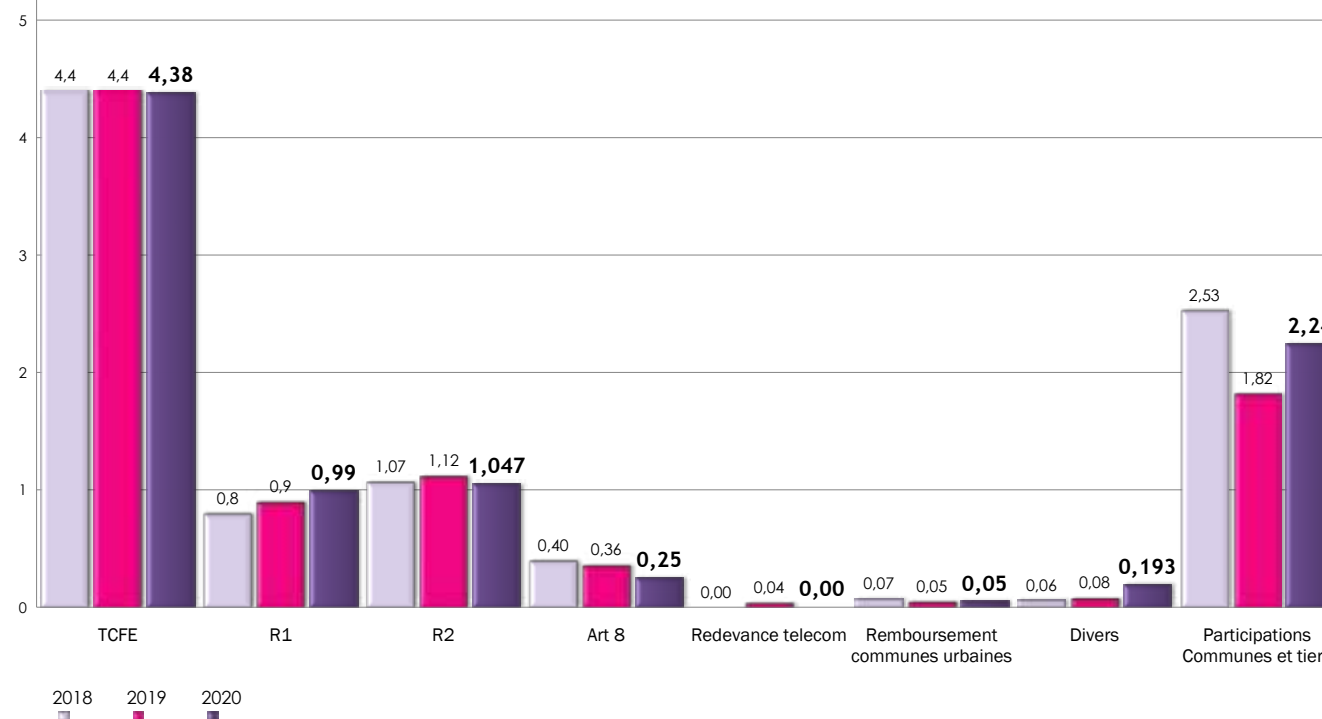
9,15 M€

Recettes de fonctionnement

4,38 %

TCCFE

Recettes de fonctionnement M€





CHIFFRES 2020

3,88 M€

dépenses de fonctionnement

LES REDEVANCES DE CONCESSION

Territoire d'énergie Mayenne, en tant qu'autorité concédante, met à la disposition de ses concessionnaires l'ensemble des ouvrages dont il est propriétaire. Les concessionnaires (Gaz et électricité) lui versent des redevances classifiées en 2 catégories :

- la **redevance R1 dite de fonctionnement** finance l'exercice du pouvoir concédant (contrôle du contrat de concession, conseils aux usagers...)
- la **redevance R2 dite d'investissement** versée par Enedis valorise les dépenses effectuées par le syndicat et ses collectivités maîtres d'ouvrages (travaux sur les réseaux électriques).

L'ARTICLE 8 DU CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges est un contrat élaboré entre l'autorité concédante (Territoire d'énergie Mayenne) et son concessionnaire (Enedis). Ce document définit les dispositions liées au service concédé. L'article 8 du cahier des charges prévoit le versement, par le concessionnaire à l'autorité concédante, d'une contribution annuelle **pour la participation au financement des travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages** de la concession, dont l'autorité concédante est maître d'ouvrage.

Ces différentes recettes contribuent à minorer les participations des communes lors de travaux réalisés pour leur compte.

LES PARTICIPATIONS DES COMMUNES ET DES USAGERS

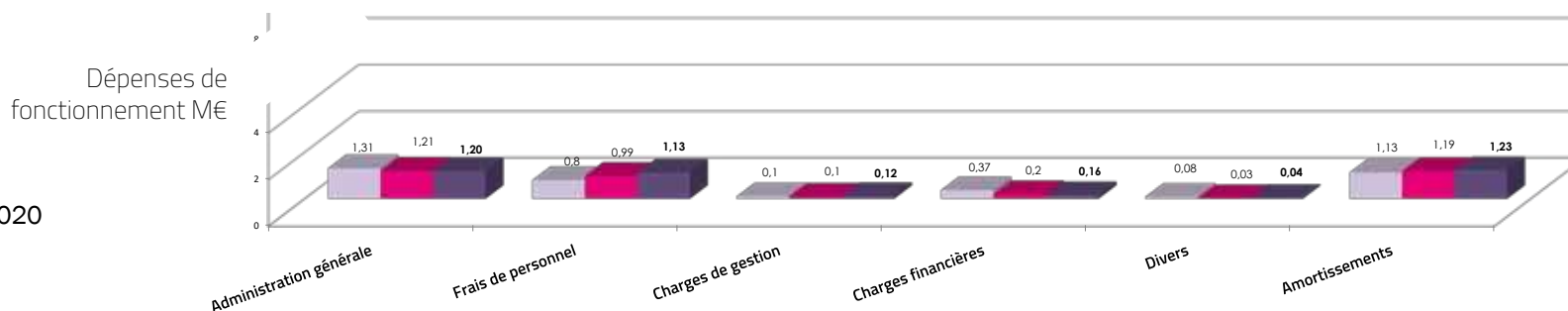
Les participations appelées portent principalement sur les travaux d'extension, d'effacement des réseaux et désormais d'éclairage public. Elles apparaissent dans les recettes de fonctionnement et d'investissement.

Ainsi, l'ensemble des propriétaires riverains peuvent être amenés à participer au coût d'une extension de réseaux et à celui de l'aménagement de la voie publique, nouvelle ou existante, qui valorise leur patrimoine.

Conformément aux lois « Solidarité et Renouveau Urbain : SRU » et « Urbanisme Habitat : UH », seules les communes sont habilitées à facturer aux usagers demandeurs. Au titre de ces travaux, Territoire d'énergie Mayenne contribue financièrement à hauteur de 50% en moyenne.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES



■ 2018 ■ 2019 ■ 2020



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

LE FACE

Le syndicat perçoit des subventions du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électricité. Celui-ci a été institué en 1936 pour contribuer au financement des travaux d'extension et de renforcement des réseaux de distribution publique de collectivités rurales.

En 2011, il devient un **Compte d'Affectation Spéciale (CAS)** intégré au budget de l'Etat. Sa dénomination est désormais **CAS FACE « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale »**. Les décisions d'attributions ne sont plus prises par le conseil du FACE mais par les ministères chargés de ce dossier.

Le CAS FACE a pour vocations principales :

- accompagner le financement des travaux d'extension et de renforcement de réseaux,
- contribuer au financement des travaux d'effacements de réseaux en zone rurale,
- participer au financement des sécurisations d'ouvrage.

Ces modalités d'attribution restent précaires et révocables.

- Taux 80% Montant HT du Reste à charge du syndicat.

L'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR LE SYNDICAT

En 2020, Territoire d'énergie Mayenne n'a pas contracté d'emprunt, justifiant une gestion financière saine de la structure. La capacité de remboursement intégral de la dette est de moins d'une année au 31 décembre 2020 (solvabilité du syndicat).

CHIFFRES 2020

15,47 M€

Recettes d'investissement

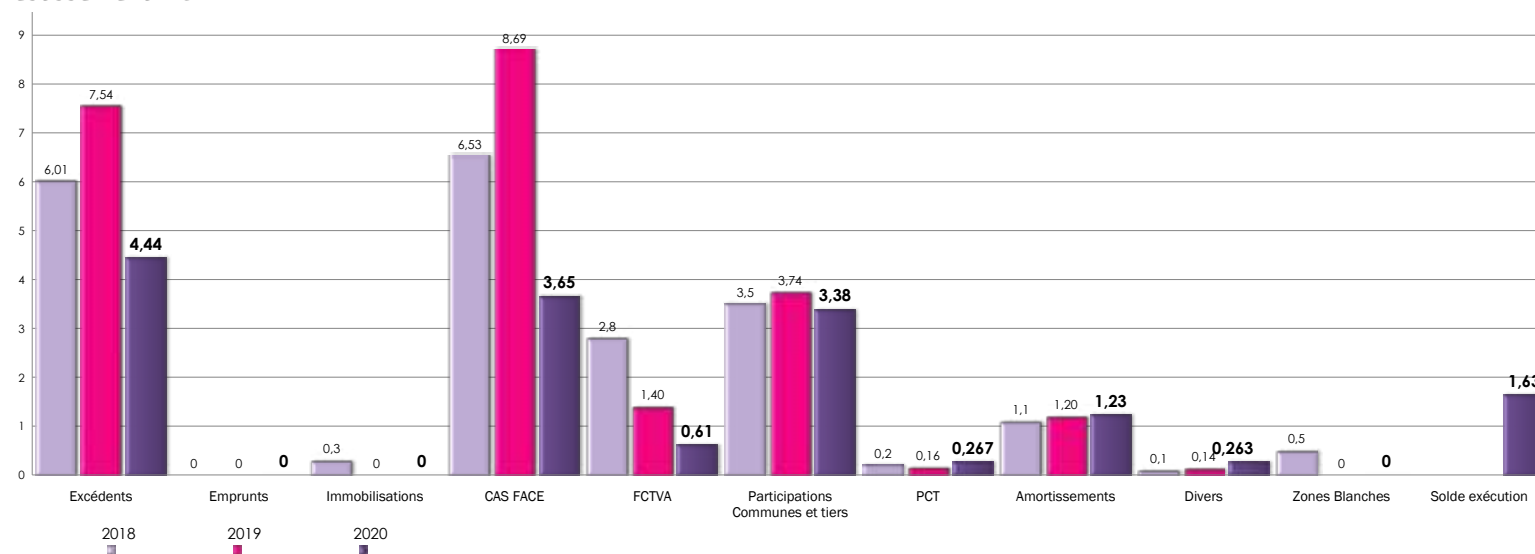
3,65 %

CAS FACE

3,38 %

Participations Communes et tiers

Recettes d'investissement M€





LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

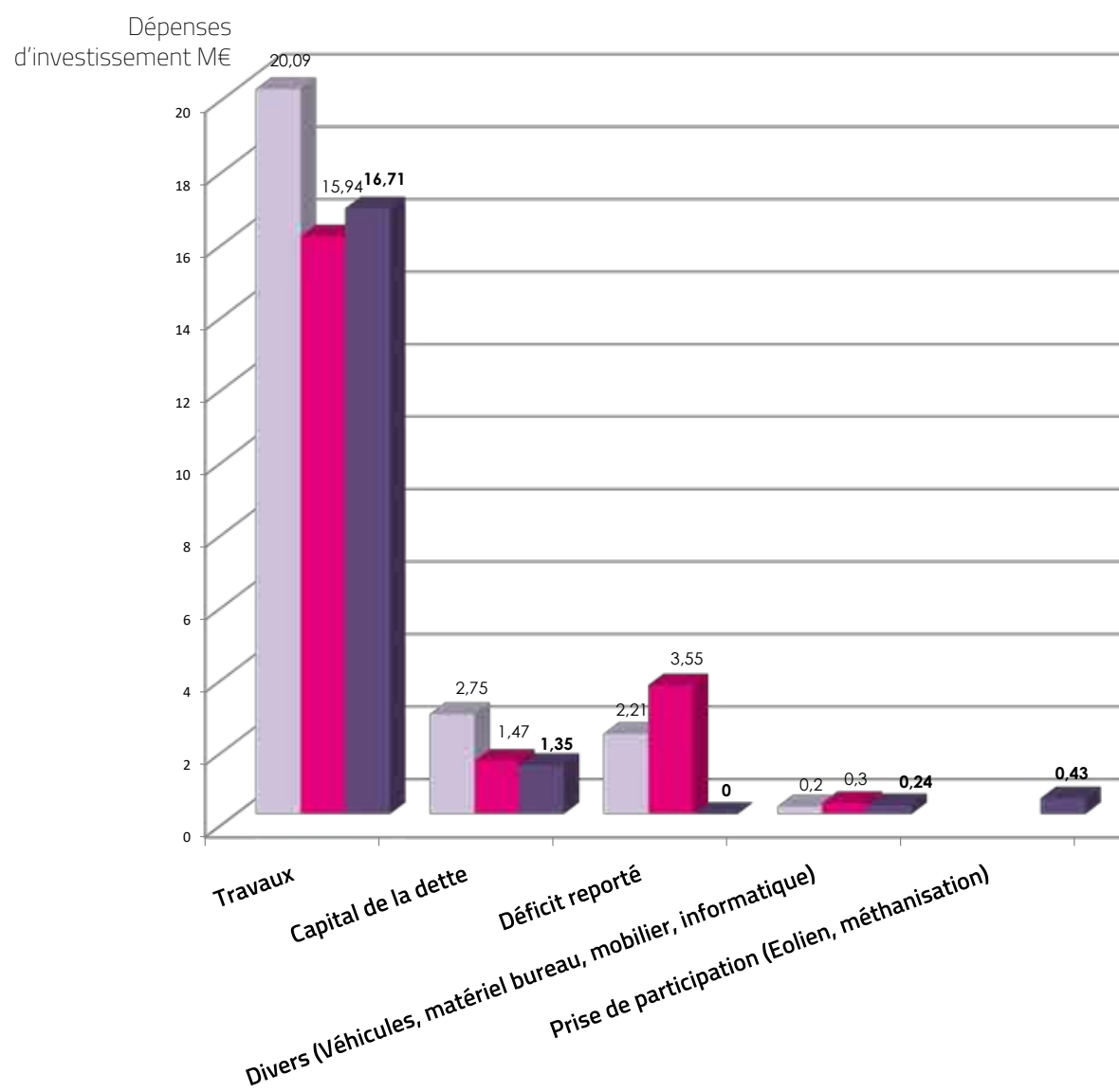
LA RÉPARTITION DES DÉPENSES

CHIFFRES 2020

18,7 M€

dépenses d'investissement

■ 2018 ■ 2019 ■ 2020



C ONCESSION



CHIFFRES 2020

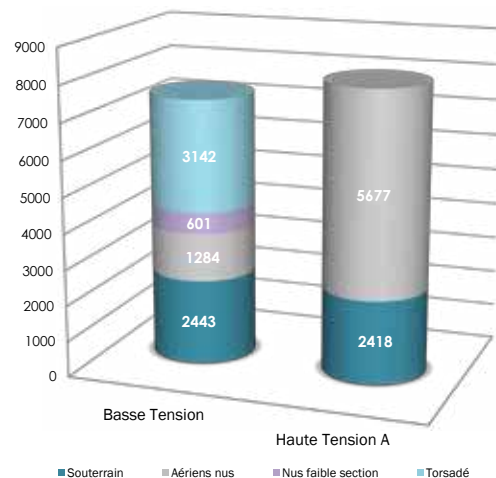
7 470 km

réseau basse tension
(+18 km par rapport à 2019)

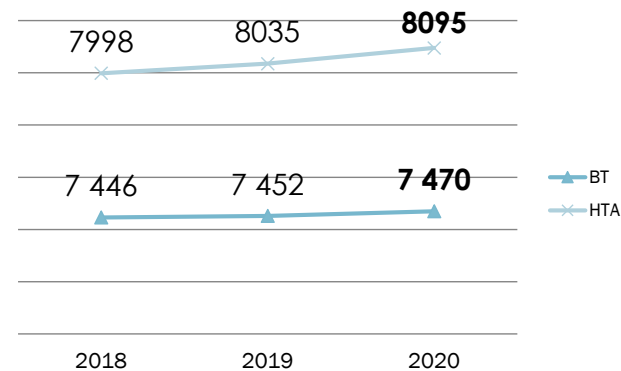
8 095 Km

réseau moyenne tension HTA
(+50 km par rapport à 2019)

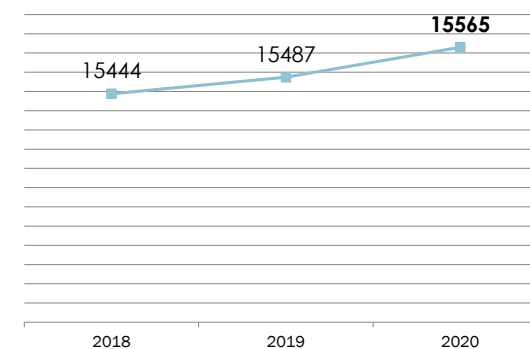
LE PATRIMOINE



Répartition des réseaux en 2020 (en Km)



Total des réseaux (en km)



Réseaux HTA et BT (en km)

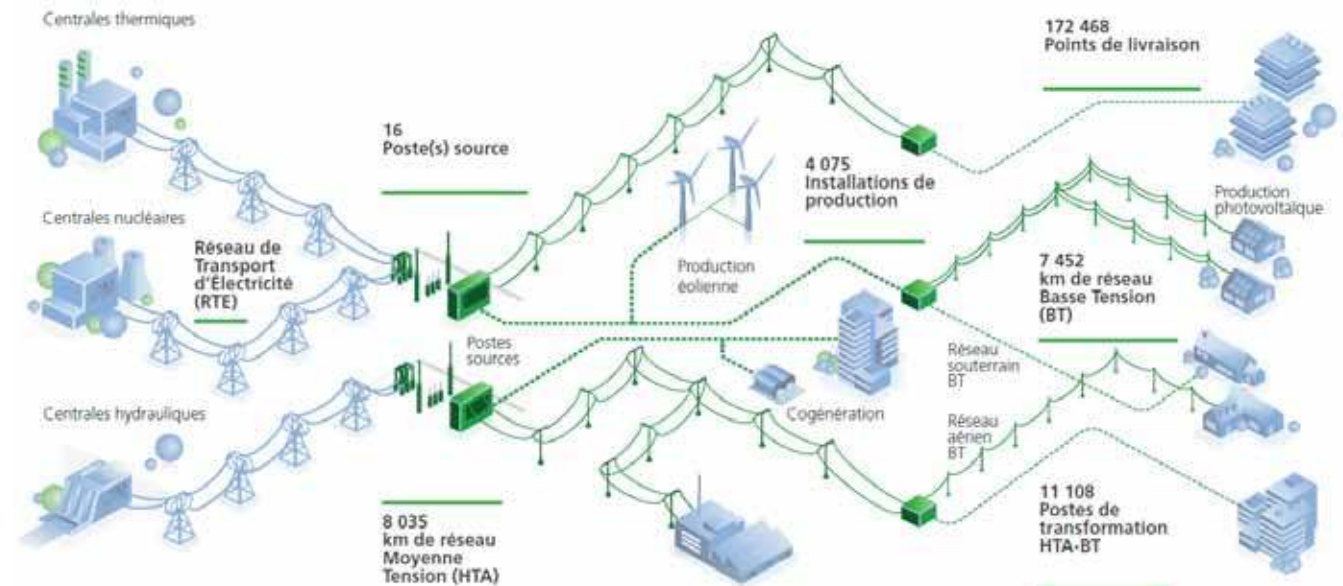
Le contrat de concession

Territoire d'énergie Mayenne, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE), est propriétaire des réseaux électriques et gaz. Au terme des travaux réalisés sur ces réseaux, les ouvrages sont remis en exploitation à Enedis/GRDF. Aussi, Territoire d'énergie Mayenne conclut un contrat avec les concessionnaires Enedis/EDF/GRDF, pour l'exploitation et l'entretien des réseaux, dont il assure le contrôle.

Le nouveau contrat de concession a été signé en 2018 pour une mise en oeuvre au 1^{er} janvier 2019 pour 30 ans.

LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

LE RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ : CHIFFRES CLÉS



La disparition des tarifs réglementés de vente (TRV)

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les communes ou établissements détenant des contrats d'une puissance supérieure à 36 kVA (tarifs «jaune» et tarifs «vert») ne peuvent plus bénéficier de tarifs réglementés. C'est pourquoi, nous observons une baisse importante du nombre d'utilisateurs en tarifs jaune et vert.

Afin d'accompagner les collectivités concernées dans la souscription de nouveaux contrats d'électricité, Territoire d'énergie Mayenne met en place des groupements de commandes d'achat d'électricité.

CHIFFRES 2020

173 865

clients

(+ 0,8 % par rapport à 2019)

2 083 GWH

acheminés

(- 4,3 % par rapport à 2019)

LES USAGERS

GROUPEMENT D'ACHAT TARIF BLEU LANCEMENT DU MARCHÉ

La loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat redéfinit le périmètre des clients non domestiques éligibles au Tarif Réglementé de Vente d'électricité. En effet, à partir du 1^{er} janvier 2021, seuls les clients non domestiques qui emploient moins de 10 personnes, et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total du bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros seront éligibles aux Tarifs Réglementés de Vente.

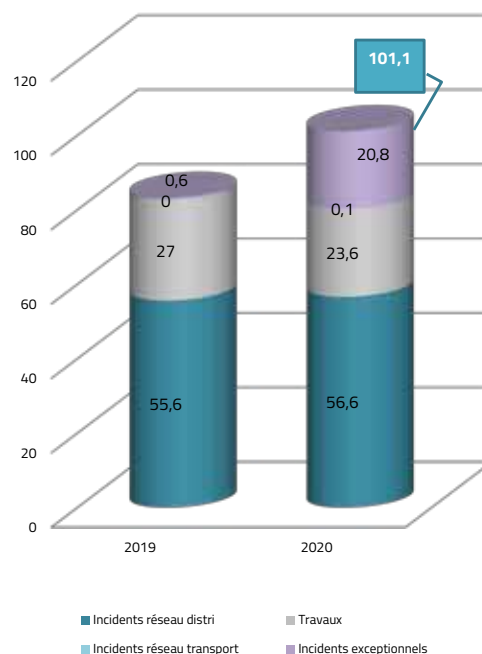
Dès lors, de nombreux contrats d'électricité disposant actuellement des tarifs réglementés d'électricité prendront automatiquement fin le 31 décembre 2020. Les abonnements tarif bleu (puissance inférieure à 36 kVA) des communes sont particulièrement concernés.

Dans ce contexte, Territoire d'énergie Mayenne, en sus du groupement d'achat tarif jaune qu'il coordonne depuis 2018, propose ainsi au groupement la gestion et l'achat de fourniture d'électricité des sites dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA (tarifs « bleus » bâtiments et éclairage public).

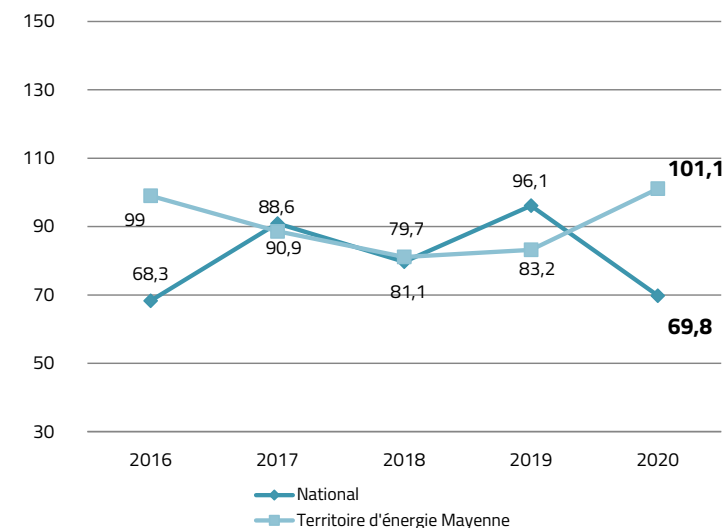
Les obligations du concessionnaire

Conformément à l'article 32 du cahier des charges de concession, le concessionnaire présente pour chaque année civile à l'autorité concédante, dans le délai de six mois qui suit l'exercice considéré, un compte-rendu d'activité faisant apparaître les indications concernant les travaux neufs, l'exploitation, les relations avec les usagers...

Avec ce compte-rendu annuel, est annexée l'évaluation, par le concessionnaire, des provisions constituées pour le renouvellement des ouvrages de la concession, ainsi que de la valeur des ouvrages concédés, dont la partie non amortie.



TEMPS MOYEN ANNUEL DE COUPURE PAR USAGER PAR AN (EN MINUTE)



TEMPS MOYEN TOTAL (INCIDENTS + TRAVAUX) DE COUPURE PAR AN ET PAR USAGER (EN MINUTE)

CHIFFRES 2020

101,1 min

de coupure par usager en 2020
(+21 % par rapport à 2019)

La durée moyenne de coupure a augmenté de plus de 17 minutes.

Cette forte évolution est due principalement à la recrudescence des événements climatiques provoquant de nombreux dégâts sur les réseaux électriques.

En effet, la Mayenne a été touchée par plusieurs phénomènes météorologiques importants en 2020 qui ont notablement impacté le réseau électrique de la concession : tempêtes Ciara le 9 février, Inès le 13 février, Dennis le 16 février, bourrasques de vents violents et orages les 11 et 12 août sur le Pays de Craon notamment.



Consultez l'intégralité des Comptes-Rendus d'Activité des Concessionnaires sur notre site web www.territoire-energie53.fr



M MOYENS

LES MOYENS HUMAINS

Au 31 décembre 2020, l'effectif de Territoire d'énergie Mayenne est composé de 23 agents.

On note 5 arrivées :

- 1 Cheffe de projet PCRS,
- 1 Chargé de mission Maîtrise de l'énergie,
- 1 Animatrice entente Pays de Loire (alternance),
- 1 Chargée de mission Énergie (alternance),
- 1 Chargée de communication (remplacement de 2 mi-temps)

Et 2 départs :

- 1 Chargée d'affaires Réseaux (départ à la retraite),
- 1 Chargée de communication, à mi-temps. Fin de contrat.

Fin 2020, Territoire d'énergie Mayenne a défini ses Lignes Directrices de Gestion des Ressources Humaines et le plan d'actions correspondant.

Parmi les priorités définies, la nécessité de créer une instance de dialogue social et la création d'un poste de responsable RH.

À ce titre, un COPIL Dialogue Social composé d'élus de la commission administration générale et d'agents a été créé fin 2020.

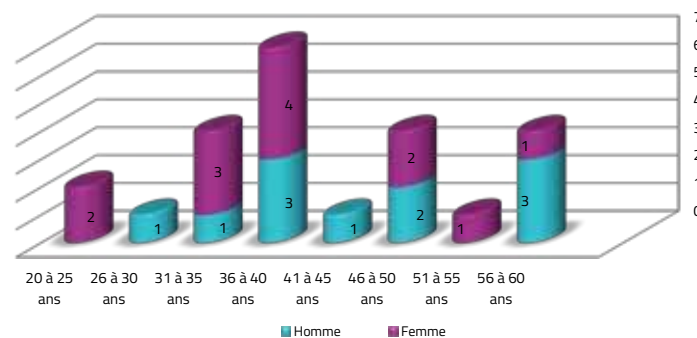
CHIFFRES 2020

23
agents

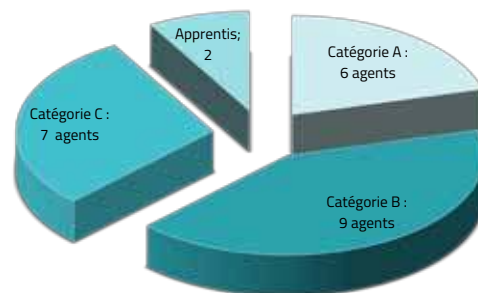
14
agents en filière technique
(11 hommes et 3 femmes)

10
agents en filière administrative
(10 femmes)

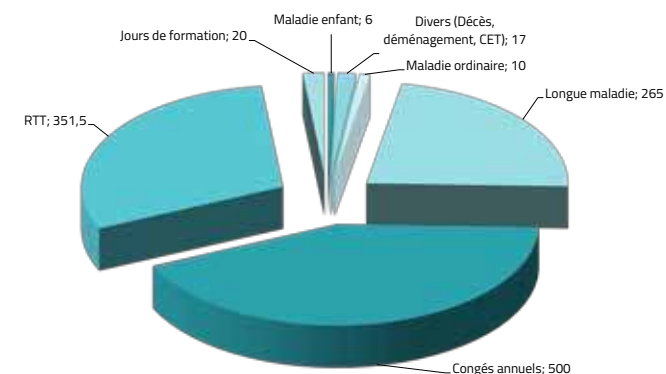
41,21
moyenne d'âge du personnel
de TEM



RÉPARTITION DES AGENTS PAR ÂGE ET SEXE



RÉPARTITION DES AGENTS PAR CATÉGORIE



NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE



CHIFFRES 2020

14

newsletters

1

réunion générale annuelle

200

participants à la réunion générale annuelle

11

réunions pour les élections des nouvelles instances

LA COMMUNICATION

Au quotidien, Territoire d'énergie Mayenne développe sa politique de communication afin de valoriser sa place d'acteur public au service de l'énergie et des réseaux de la Mayenne. En 2020, et en raison de l'épidémie de COVID-19, plusieurs événements ont dû être annulés, reportés ou virtualisés.

Ce fut le cas pour les événements organisés dans le cadre du Pays de la Loire énergie tour :

- Matinale de la mobilité au Laval Virtual center prévue le 15 septembre 2020 et reportée en 2021 ;
- Colloque régional des mobilités durables organisé en distanciel par la Région Pays de la Loire en collaboration avec le Conseil départemental de la Mayenne et Territoire d'énergie Mayenne.

L'année 2020 a également été marquée par les élections et le renouvellement des instances du syndicat. Plusieurs outils de communication ont été réalisés afin de communiquer sur l'activité du syndicat à destination des nouveaux élus (plaquettes, newsletters, pochettes...).

De plus, 11 réunions délocalisées ont été organisées afin d'élire les représentants siégeant au Comité Syndical de Territoire d'énergie Mayenne.

LES ACTIONS DE COMMUNICATION 2020

Malgré la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, certains événements ont pu avoir lieu (avant ou après les confinements) :

▪ La réunion générale annuelle 2020 – 7 février 2020 :

Sur le thème de l'éclairage public, cette 6^{ème} édition de la réunion générale annuelle de Territoire d'énergie Mayenne a rencontré un vif succès. Entre élus et partenaires, pas moins de 200 personnes ont répondu présents et ont pu apprécier une table ronde avec des intervenants de qualité, experts de l'éclairage public et une animation dynamique.

▪ La mise en service de Méthamaine : la 1^{ère} unité de méthanisation agricole en injection de biométhane en Mayenne - 11 février 2020 :

Frédéric MARTIN, Directeur Général Adjoint de GRDF, a déclenché l'injection du « gaz vert » dans le réseau de gaz naturel de Meslay-du-Maine. Ainsi, les premiers mètres cubes de biogaz sont injectés dans le réseau de gaz naturel, produit à partir du traitement d'effluents d'élevage de 11 exploitations agricoles. Un moment fort lors duquel l'arrêt des torchères a marqué le lancement technique de la valorisation du biogaz produit par l'unité de méthanisation Méthamaine.

▪ Inauguration officielle de Méthamaine – 11 septembre 2020 :

En présence de la Préfecture de la Mayenne, de la Région Pays de la Loire, du Conseil départemental de la Mayenne et de Territoire d'énergie Mayenne, l'unité de méthanisation Méthamaine est officiellement inaugurée.

NOUVEAUX ÉLUS, vous avez des questions sur...

- ... VOS RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ
- ... LES DT-DICT
- ... DES PROJETS ÉOLIENS OU DE MÉTHANISATION
- ... LA MOBILITÉ DURABLE
- ... VOTRE PATRIMOINE ÉCLAIRAGE PUBLIC

territoire d'énergie MAYENNE

Syndicat départemental de l'ÉNERGIE et des RÉSEAUX

- 9 millions d'€ investis par an pour sécuriser et renforcer les 15 500 kms de réseaux électriques dont Territoire d'énergie Mayenne est propriétaire
- Propriétaire de 20 installations photovoltaïques d'une puissance totale de 1 MWc
- Prise de participation au capital d'unités de méthanisation du département
- Prise de participation dans des parcs éoliens mayennais
- Budget d'1,5 millions d'€ à investir dans des parcs éoliens mayennais, de nouvelles unités de méthanisation agricoles ou des centrales photovoltaïques

www.territoire-energie53.fr
02 43 59 78 90
accueil@territoire-energie53.fr

@te_Mayenne
/teMayenne

www.territoire-energie53.fr Parc Technopôle - Rue Louis de Broglie - Bât 11 - 53810 CHANGÉ - E-mail : accueil@territoire-energie53.fr

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE au 31 décembre 2020

Retrouvez l'organigramme TEM actualisé sur : www.territoire-energie53.fr

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES



Julien HINAULT
Directeur des Services Techniques
06 89 20 30 01
julien.hinault@te53.fr



Directrice Générale des Services
Alexandra BORDEAU-POISSON
07 56 06 00 80
alexandra.bordeau@te53.fr



Président
Richard CHAMARET
06 05 44 35 48
richard.chamaret@te53.fr



Bleuenn GUEZOU (en apprentissage)
Animatrice secrétariat général de
l'entente régionale Pays de la Loire
07 56 06 10 57
bleuenn.guezou@te53.fr



Chantal DUQUESNE
Assistante de Direction
02 43 59 99 44
secretariat.direction@te53.fr

ÉLECTRIFICATION - RÉSEAUX



SECTEUR NORD-OUEST
Jean-Florent CANET
Chargé d'affaires
07 56 06 38 33
jean.florent.canet@te53.fr



SECTEUR SUD-OUEST
Loïc PAILLARD
Chargé d'affaires
06 70 55 22 87
loic.paillard@te53.fr



SECTEUR NORD-EST
Serge BRUNET
Chargé d'affaires
06 70 55 22 60
serge.brunet@te53.fr



SECTEUR SUD-EST & NORD
Yann AVRIL
Chargé d'affaires
06 70 55 22 37
yann.avril@te53.fr



Laetitia SETTI
Assistante technique
02 52 21 05 29
laetitia.setti@te53.fr



Eva AABOUD
Assistante technique
02 43 59 99 83
eva.aaboud@te53.fr

ÉCLAIRAGE PUBLIC



Raphaël FOUASSIER
Expert technique
06 48 11 02 23
raphael.fouassier@te53.fr



SECTEUR NORD
Alain DELEAUNE
Chargé d'affaires
07 56 06 11 12
alain.deleaune@te53.fr



Angélique MOUNIGAN
Assistante éclairage public
02 43 59 78 99
angelique.mounigan@te53.fr

GÉOMATIQUE - PCRS - DT - DICT



Ingrid BRUGIONI
Cheffe de projet PCRS
07 56 06 22 46
ingrid.brugioni@te53.fr



Thierry DAVID
Cartographe - SIG - DT/DICT
06 31 05 94 75
thierry.david@te53.fr

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE / CONCESSION - PLANIFICATION



Emmeline BLONDEAU
Responsable transition énergétique
07 85 58 37 74
emmeline.blondeau@te53.fr



Charly GUERIN
Chargé de mission énergie -
transition énergétique
07 56 06 24 10
charly.guerin@te53.fr



Gustavo LEITE PINTO
Chargé de mission
Maîtrise de l'énergie
07 56 06 12 07
gustavo.leite.pinto@te53.fr



Christophe LEMARIÉ
Chargé de mission concession
07 56 06 09 32
christophe.lemarie@te53.fr



Albane GAUTIER
Chargée de mission énergie
(en apprentissage)
albane.gautier@te53.fr

COMPTABILITÉ - FINANCES - RH



Isabelle CHEVALIER
Responsable Finances et
Ressources Humaines
02 43 59 07 13
isabelle.chevalier@te53.fr



Angélique MOUNIGAN
Assistante comptabilité
02 43 59 78 99
angelique.mounigan@te53.fr

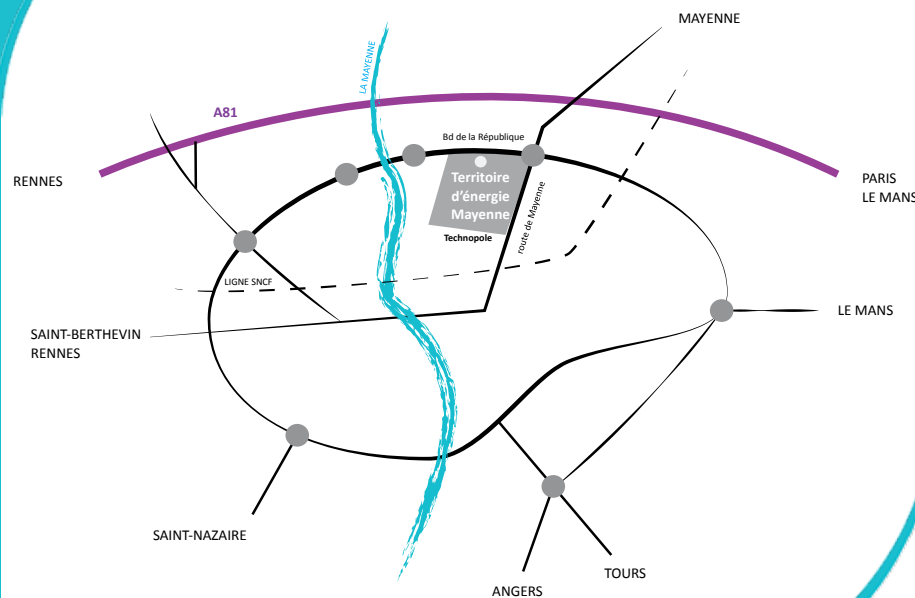
COMMUNICATION



Hélène DAVID
Chargée de communication
06 85 62 77 99
helene.david@te53.fr



Camille FOUILLET
Chargée de communication
07 48 88 44 00
camille.fouillet@te53.fr



TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE

Parc Technopolis

Rue Louis de Broglie - Bât R

53810 CHANGÉ

accueil@te53.fr

www.territoire-energie53.fr

